

Publié le 14 mars 2014.
Dernière modification : 14 décembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES CYCLES DE L'INDOCHINE,
ÉTABLISSEMENTS BERSET, Hanoï
Participation de la [Société financière d'Indochine](#)



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CYCLES DE L'INDOCHINE
ÉTABLISSEMENTS BERSET

Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune.
SIÈGE SOCIAL : HANOI

Statuts déposés en l'étude de Me Ackein, notaire à Hanoï

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 6 juillet 1929

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : ?
Par délégation du conseil d'administration : ?

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} novembre-7 décembre 1924)

ANCIENNE MAISON TRONG-QUANG
L. BERSET SUCESSEUR
EXPOSITION DE CYCLES DARING
MODÈLE 1924 ÉMAIL ALUMINIUM
POUR VOTRE POUSSE
Essayez les nouveaux bandages Ducasbles 1922 perfectionnés
Arrivage de la lanterne acétylène Reiduor

ANCIENNE MAISON TRONG-QUAN
L. BERSET SUCESSEUR
EXPOSITION DE CYCLES DARING
MODÈLE 1924 ÉMAIL ALUMINIUM

POUR VOTRE POUSSE
Essayez les nouveaux bandages Ducasbles 1922 perfectionnés
Arrivage de la lanterne acétylène Reiduor

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire
du lundi 26 juillet 1925
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1926)

.....
M. Berset, commerçant, avait été victime d'un certain nombre de vols domestiques dont il n'arrivait pas à trouver le ou les auteurs. Ces jours derniers, il surprit un de ses employés, emportant clandestinement des accessoires de bicyclette tels que pédales, roue libre, chaîne. Le tribunal a infligé 3 mois de prison à cet indélicat serviteur.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février-1^{er} avril 1927)

L. BERSET
16 RUE BORGNISS-DESBORDES

CYCLES « **GRIFFON** »
CYCLES « **DARING** »
CYCLES « **THOMANN** »
CYCLES « **ÉLÉPHANT** »

Prix sans concurrences

Accessoires de Pousses
aux meilleures conditions

STOCK MICHELIN
Facilités de Paiement

L. BERSET
16, RUE BORGNISS-DESBORDES
CYCLES « GRIFFON »
CYCLES « DARING »
CYCLES « THOMANN »
CYCLES « ÉLÉPHANT »
Prix sans concurrences
Accessoires de pousses
aux meilleures conditions

STOCK MICHELIN
Facilités de paiement

Société des Établissements Berset
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

Nous sommes heureux d'apprendre que M. L. Berset ¹ a trouvé les concours nécessaires pour transformer son entreprise en société anonyme au capital de 1.500.000 fr. Nous éprouvions des craintes à ce sujet, non que l'affaire fût douteuse, elle est de tout premier ordre, mais parce que ces temps derniers, seules étaient à la mode les affaires de mines et, en particulier, de mines d'or, et qu'en outre, l'épargne locale tenait essentiellement au coûteux patronage des financiers de la Métropole.

¹ Louis-Joseph Berset, ancien chef mécanicien de l'usine d'Hanoï de la Société française des distilleries de l'Indochine.

La maison Berset, créée il y a quelques années à Hanoï, pour la vente des bicyclettes, a rapidement pris une importance considérable et cela est le résultat d'un travail acharné et méthodique et d'une grande compétence technique.

Labor improbus omnia vincit.

Peu à peu, la maison Berset était passée du détail au gros et de la vente des bicyclettes toute montées à la vente des pièces détachées que les mécaniciens annamites de la ville et de la province montent eux-mêmes. Les bénéfices considérables réalisés par M. Berset par ses seuls efforts (40.000 \$ en 1928) lui ont permis de construire, au début de cette année, à Hanoï, boulevard Borgnis-Desbordes, un vaste et beau magasin et d'importants ateliers pour la fabrication des bicyclettes, dont il ne recevra bientôt plus de France que les éléments et quelques pièces semi-usinées.

Ceci a rendu possible des prix de plus en plus bas, permettant de mettre la bienfaitrice petite machine à la portée d'une population qui, dans son ensemble, est encore très pauvre.

Or dans ce pays, dès qu'un produit peut être mis à la portée d'une catégorie plus pauvre, c'est immédiatement un énorme débouché qui s'ouvre. Et ce débouché croit également avec l'augmentation constante et considérable du kilométrage des routes.

C'est pourquoi nous estimons cette affaire très saine industriellement ; elle est également très saine financièrement, car il ne s'agit pas d'un industriel qui, ayant réussi, veut monnayer son affaire et se retirer, en laissant à d'innocents actionnaires le soin de se débrouiller, mais d'un industriel jeune encore et actif, qui met lui-même dans l'affaire le tiers du capital et ne fait appel à des capitaux frais que pour assurer à son entreprise, entièrement montée, en marche et en plein rapport, une plus grande aisance de trésorerie et la possibilité de quelques extensions et d'achat de stocks plus importants.

C'est donc une affaire absolument saine ; c'est bien pourquoi nous avons craint qu'elle ne réussisse pas à intéresser un public, qui ne rêve que de jeu et de spéculation et de plus en plus de gogos pour payer de plus en plus cher l'espoir du gros lot. M. Berset, ne faisant pas appel aux gogos, se trouvait en présence d'un marché bien réduit. Nous sommes heureux de voir qu'il a tout de même réussi.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoi
Audience extraordinaire du jeudi 19 septembre 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 septembre 1929)

M. Gage préside à l'assistance de M. Perroud, juge consulaire titulaire, et de M. Lafon, juge consulaire suppléant.

Greffier : M. Barralier.

Deux des principales affaires figurant au délibéré sont solutionnées :

1°) Guasco contre Berset : Les parties sont renvoyées par avant dire droit, devant l'expert Maron, pour examen de la comptabilité.

.....

AU PALAIS

Tribunal de 1^{re} instance
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire du lundi 14 octobre 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1929)

M. Mariani préside. — M. le substitut Talon occupe le siège du ministère public.
Greffier : M. Stalter.

La table des pièces à convictions disparaît sous l'amas des objets qui ont été volés à des firmes de la place, à des particuliers : 200 chambres à air, par exemple : 20 selles de bicyclettes !

Aussi approuverons-nous hautement M. le substitut Talon quand, avec sa logique et son éloquence habituelles, il demandera condamnation et condamnation rigoureuse, exemplaire, contre les employés qui volent sans vergogne des patrons qui, non seulement les paie bien mais encore leur enseignent un métier : tel cet établissement de premier ordre, de création récente que constitue la fabrique de cycles Berset, qui est bien une des meilleures écoles professionnelles qui se puisse imaginer.

.....
Nguyen van Dang, 19 ans, coolie ; Nguyen van Ngoan, 18 ans, vendeur ; Nguyen Mai, 22 ans, scieur de long, Mai dinh Chinh, 21 ans, mécanicien ; ; Ng. van Huan dit Bay, 18 ans, sont prévenus de vol de 200 enveloppes de bicyclette et de 20 selles au préjudice des Établissements Berset..

M. Mariani apporte à l'examen de cette affaire un soin tout particulier.

M. le substitut Talon prononce le sévère réquisitoire auquel nous faisons allusion tout à l'heure.

Le jugement interviendra jeudi prochain. Il y a de nombreuses affaires au rôle, celles-ci nous ont paru, en raison de leur importance, devoir être spécialement mentionnées.

H. DE M.

Cycles de l'Indochine
(Etablissements Berset)

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1929)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 octobre 1929)

Siège social à Hanoï, capital de 3 millions de francs divisé en 30.000 actions de 100 francs. Les apports de M. Berset ont été rémunérés par la remise de 10.000 actions.

Pas de parts de fondateur.

Les bénéfices seront répartis après prélèvement d'un intérêt statutaire de 8 % aux actions, à raison de 10 % au conseil et 90 % aux actions.

Les premiers administrateurs nommés ont été : MM. Berset et [Lucien] Lasseigne [Sofinindo], ainsi que la Société financière d'Indochine [Sofinindo].

AU PALAIS

Tribunal de 1^{re} instance

Audience correctionnelle indigène hebdomadaire du lundi 21 octobre 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1929)

M, Mariani préside — M. le substitut Talon occupe le siège du ministère public.
Greffier : M. Nguyen-dinh-Tuan.

Voici à la barre, la bande qui s'entendait si bien à piller les Grands Établissements Berset, et à qui l'accusation reproche un vol de 200 chambres à air ; un vol de 20 selles de bicyclettes, toutes marchandises heureusement retrouvées avant que d'avoir été dispersées.

Le coolie Ng. v Dang est condamné à 1 an de prison et 100 francs d'amende ; le vendeur Ng van Ngoan, 18 ans est condamné à 2 ans de prison et 100 francs

d'amende ; Ng. Mai et Ng. Kiem sont condamnés, chacun à 6 mois de prison avec sursis ; Mai dinh Chinh est acquitté ; Ng. van Huan est condamné à 1 an de prison et 100 francs d'amende.

Les réquisitions sévères de M. le substitut Talon ont abouti à ce jugement qui, espérons-le, fera impression.

HANOÏ

EN FLANANT DANS LA RUE

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1929)

Rue Borgnis-Desbordes

.....
La belle devanture aux grandes glaces des Établissements Berset semble abriter une maison bien tranquille.

Chaque matin, une concitoyenne ne craint pas de mettre la main à la pâte et de montrer à son personnel indigène comment l'on travaille. Prêcher d'exemple, même dans les besognes les plus modestes, n'est-ce pas la bonne méthode ?

Cette tranquillité n'est qu'apparente : si M. Berset, le grand animateur de cette magnifique ruche, faisait quelque jour glisser le manteau de fer qui masque ses vastes usines, vous verriez une armée de « côtes bleues » au travail à la forge, au brasage, au nickelage, au montage, car les Établissements Berset fabriquent le cycle de toutes pièces.

NOUVELLES INDUSTRIES A HANOÏ

par H. C. [Henri CUCHEROUSSET]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 janvier 1930)

[...] Une autre industrie toute nouvelle, qui a réussi d'une façon remarquable, mais non pas surprenante pour qui sait quel gros travailleur et quel habile technicien est M. Berset, est la manufacture de cycles des Établissements Berset, qui, à peine six mois après sa constitution en société et quatre mois après la mise en marche de l'usine, marche à plein rendement et, avec une production de 1.200 bicyclettes par mois, n'arrive pas à suffire à la demande. Elle va prochainement procéder à l'agrandissement de ses ateliers, ajoutant deux travées aux trois travées existantes. C'est là une industrie essentiellement bienfaisante, car elle met à la disposition d'une population, très pauvre dans sa masse, l'utile petit cheval d'acier à des prix minimes, une bonne et solide bicyclette pour moins de 30 \$. À ces prix-là, la clientèle possible se chiffre par centaines de mille en Indochine. L'usine fabrique aussi la roue de pousse-pousse et a une clientèle considérable de bicyclettes à rajeunir par nickelage et vernissage. [...]

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoi

Audience du samedi 17 mai 1930

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1930)

M. Gaye préside à l'assistance de M. Perroud, juge consulaire titulaire, et de M. Lafon, juge consulaire suppléant. Greffier : M. Barrallier.

.....
Abordant le délibéré le tribunal se prononce dans l'instance « Guasco contre Berset ».

Le demandeur assignait le défendeur pour congédier brusque et abusif :

1°) en 4.400 piastres représentant les 11 mois de solde à courir sur le contrat ;

2°) 40.000 francs, représentant certains pourcentages ;

3°) 900 piastres représentant certains avantages en nature, dont le logement.

Le tribunal a fixé à 4.500 piastres la somme globale que M. Louis Berset devra payer à M. Guasco, et laissé les dépens à la charge du défendeur.

(L'Avenir du Tonkin, 9 août 1930)

Ceux qui nous quittent. — Après un long et rude séjour ininterrompu, mais fort bien employé de sept années, M. et madame L. Berset vont nous quitter pour aller prendre quelques mois de repos en France.

On sait la prodigieuse et féconde activité de M. L. Berset : aujourd'hui, grâce à lui, mais Dieu sait après quelle lutte d'efforts et de persévérance, nous avons à Hanoi une magnifique usine de cycles ; une usine qui fabrique de la plus petite pièce jusqu'à la plus grande, et qui, demain, parachèvera son œuvre en fabriquant la selle et la sacoche avec les bons cuirs locaux de nos tanneries indochinoises.

Il faut avoir suivi à l'œuvre, comme nous l'avons fait, M. L. Berset, puisqu'aussi bien tout rude travailleur pour nous est d'emblée un ami, pour apprécier aujourd'hui les magnifiques résultats obtenus. Derrière les beaux magasins de vente, paisibles, de la rue Borgnis-Desbordes, derrière la porte bardée de fer, se trouve une ruche bourdonnante où travaillent [soixante dix bons ouvriers annamites qui ont en mains machines les plus perfectionnées et l'outillage le plus moderne](#).

Ce sont de très beaux ateliers dont beaucoup d'entre nous ne soupçonnent pas ou qu'à peine l'existence.

M. L. Berset a conçu, monté, organisé tout cela ! il en a quelque mérite.

Il a bien droit maintenant à quelques mois de repos, ainsi que madame L. Berset qui fut sa vaillante collaboratrice.

À tous les deux, nous souhaitons un bon voyage, un agréable séjour en France et quand ils nous annonceront leur retour ; avec tous leurs amis d'ici, nous nous réjouissons.

Le retour à Hanoi de M. et de madame Berset
(L'Avenir du Tonkin, 9 mars 1931)

Nous revoyons, avec un très vif plaisir, parmi nous, madame et M. Berset, directeur de la Société des cycles indochinois, qui, après un court congé en France pendant lequel ils n'ont point perdu de vue les intérêts de leur clientèle indochinoise, viennent continuer l'industrie si intéressante qu'ils ont créé à la colonie et qu'il ont su rendre très florissante grâce, M. Berset à ses vastes connaissances techniques, tous deux grâce à leur ardeur au travail et à leur persévérance.

Après avoir quitte le bateau à Saïgon, M. Berset a lait une tournée commerciale dans le Sud, puis il est revenu par la voie de terre, reprenant sur sa route contact avec ses très nombreux clients qui ont été heureux de le revoir.

Nous adressons à M. et à madame Berset nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Hanoi
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1931)

Enquêtes. — Sur instructions de M. le procureur de la République près le tribunal de 1^{re} instance à Hanoi, il a été procédé à des enquêtes relatives : la première à une plainte de la maison Berset contre un commerçant indigène pour banqueroute frauduleuse

.....

1932 (septembre) : CAPITAL RAMENÉ DE 3 À 1,5 MF.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CYCLES DE L'INDOCHINE
ÉTABLISSEMENTS BERSET

Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 100 fr. chacune.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
n° 64 du 6 juillet 1929

Capital réduit à 1.500.000 francs divisé en
15.000 actions de 100 fr. de N° patrs (sic) suivant
décision de l'assemblée générale extraor-
dinaire du 27 septembre 1932

Action de dix piastres indochinoises

Capital transformé en 26.000 actions
de dix piastres chacune par autorisa-
tion commissariat fédéral aux finan-
ces CFF 117-90 D/ZN Saïgon 13-12
1946 conformément à l'ordonnance
fédérale du 24 mai 1946

VALEUR NOMINALE PORTÉE
À 30 \$ (trente PIASTRES) par
DÉCISION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Extraordinaire du 28 juin 1952)

SIÈGE SOCIAL : HANOÏ

Statuts déposés en l'étude de M^e Deroche, notaire à Hanoï

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : ?
Par délégation du conseil d'administration : ?

Les bonnes affaires locales
Société des Cycles de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 octobre 1932)

À son assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1931, le conseil a rappelé les espérances que la société avait, de se créer des débouchés à l'extérieur, et les efforts faits pour obtenir un revient aussi réduit que possible.

De sources bien informées, il semble que la pénétration dans les marchés avoisinants n'offre aucune possibilité d'exécution pratique et rémunératrice.

La dévaluation de la livre sterling et du yen, la concurrence allemande bien introduite chez la clientèle chinoise, en même temps que celle japonaise qui trouve auprès des nationaux résidant en Chine une clientèle assurée, le crédit à long terme avec les risques s'y attachant et les taux de fret supérieurs aux taux étrangers, contraignent la société à abandonner ce projet.

Elle devra donc circonscrire son rayonnement aux territoires indochinois et tendra à en absorber toutes les demandes.

Dans cet ordre d'idées, la société est déjà en bonne voie de réalisation et son existence n'est ignorée d'aucune région.

Les résultats des années 1929 et 1930 avaient fait espérer pour les années suivantes des chiffres d'affaires annuels de l'ordre de 500.000 \$. Les chiffres ci-après montrent que ces prévisions n'étaient pas exagérées ; si la crise mondiale les a sensiblement réduits, la prépondérance de l'entreprise a été sauvegardée.

En chiffres ronds, le graphique des ventes accuse pour :

1929	400 000 \$ 00
1930	420 000 \$ 00
1931	300.000 \$ 00

et pour 1932, on peut prévoir 320.000 \$.

Vers le Sud, dit le rapport, notre production est largement représentée, mais les transactions sont de peu d'importance. Malgré les difficultés présentes, notre entreprise occupe un rang privilégié dans le domaine commercial puisque nous pouvons sérieusement amortir, sur des profits, chaque année, nos immobilisations.

Jusqu'ici, la société avait sagement affecté ses profits au bénéfice d'amortissements divers dont l'importance est actuellement de fr. 389.482,10

L'assemblée a décidé d'y joindre ceux de cet exercice fr. 150.517,90
soit fr. 540.000,00

en contrepartie des immobilisations, du fonds de commerce et des frais de constitution de Société qui totalisent à l'actif fr. 907.826,00

Dans un avenir prochain, la société sera exceptionnellement bien placée pour contrecarrer toute initiative étrangère de création d'une industrie similaire qui aurait de fortes charges d'installation dans une période bien moins prospère. Il est à remarquer que le chiffre d'affaires de l'exercice 1931-1932 a été inférieur, d'un quart environ, à celui de l'exercice précédent ; les bénéfices bruts se sont trouvés réduits à peu près dans les mêmes proportions. Le pourcentage de profits a pu être maintenu grâce à l'adjonction d'un rayon nouveau, et aussi au souci d'abaisser en toute circonstance le coût de revient de la production.

Prévoyant que les années qui vont suivre, la consommation se limitera au volume de ces deux dernières années et qu'il y aura lieu de réduire les approvisionnements, la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en vue de réduire son capital de 3.000.000 fr. à 1.500.000 fr. pour ne pas conserver des fonds sans utilité.

On voit donc que la « Société des Cycles de l'Indochine » sait adapter son développement aux transformations de l'activité économique du pays.

Après l'approbation des comptes, l'assemblée a décidé d'affecter les profits à l'amortissement du poste : Matériel—Installations, en partie pour fr. 150.517,90 et le solde, soit fr. 11.969,21 à reporter sur l'exercice suivant:

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue ensuite et le même jour, a voté la réduction de capital de 3.000.000 à 1.500.000 francs.

(L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1933)

Sont revenus en France : Berset, industriel, par avion...

Le retour de M. Berset et de sa charmante famille
(L'Avenir du Tonkin, 27 mai 1933)

C'est avec le plus vif plaisir que nous voyons à nouveau parmi nous M. Berset, l'actif et sympathique directeur de la Manufacture des cycles d'Indochine, [et] M^{me} Berset qui le seconde avec un bel entrain et beaucoup de compétence dans sa rude tâche quotidienne. Nos excellents concitoyens, on s'en souvient, étaient partis pour France au mois de décembre dernier par la voie des airs et ils eurent la joie d'arriver dans leur famille le 2 janvier suivant pour retrouver grandes et en parfaite santé leurs deux charmantes filles : l'aînée, que nous connaissons déjà ; la cadette, qui n'était encore jamais venue en Indochine.

Et cette fois, le « Félix-Roussel » a ramené toute la famille. Qu'elle soit ici la bienvenue. M. Berset a regagné le Tonkin par voie de terre, visitant sur le parcours, en industriel et commerçant avisé, sa clientèle, s'enquérant de ses besoins, étudiant la situation commerciale.

Et à peine arrivé, M. Berset se préoccupe d'apporter des modifications, des améliorations heureuses, à son entreprise, déjà si prospère. M. Berset sait ne pas voir grand, il sait développer au fur et à mesure des besoins, au fur et à mesure du perfectionnement de son outillage.

Nous aurons à reparler prochainement des projets — qui seront vite réalisés — puisque tout ce dont a besoin M. Berset le suit de très près.

En attendant, réjouissons-nous de revoir parmi nous un industriel qui, par des voyages aussi fréquents que possible, garde le contact avec les affaires de la Métropole ; qui suit le progrès ; ne perd pas un instant de vue sa clientèle et mène une affaire tonkinoise à la prospérité — les actionnaires ne nous contrediront pas sur ce point.

Nous prions M. et M^{me} Berset et leurs charmantes filles d'agréer nos meilleurs souhaits de bienvenue parmi nous.

Le retour de M. Berset et de sa charmante famille
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1933)

Le joli geste. — À peine retour de France avec sa gentille famille, M. Berset a une aimable pensée pour nos enfants.

Voici les examens, les prix, comment les parents vont-ils pouvoir, par ces temps difficiles, récompenser utilement ceux et celles qui ont réussi, qui ont bien travaillé ?

M. Berset, après s'être posé la question, l'a vite résolue : il a choisi parmi les belles et solides machines qu'on fabrique journellement dans ses vastes ateliers de la rue Borgnis-Desbordes une série de cycles pour garçonnetts et fillettes de 10 à 15 ans ; il a fixé le prix des premiers à 20 piastres ; celui des seconds à 22 piastres et, ayant accompli ce joli geste, il s'est frotté les mains en pensant que bien des enfants pourraient ainsi passer d'agréables vacances. Nul doute que notre concitoyen ne reçoive de nombreuses visites et que, bien vite, ne s'éparpille un peu dans tous les coins du Tonkin la jolie série des cycles Berset.

La renaissance du sport cycliste
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1933)

Nous constatons avec plaisir que le sport cycliste, si apprécié jadis et qu'on dut abandonner pour d'autres depuis que les deux grandes villes du Tonkin ne possèdent plus de vélodromes, le sport cycliste, disons-le, redevient de plus en plus en faveur, surtout parmi les Annamites. Les fêtes du 11-Novembre ont donné lieu à de belles manifestations cyclistes et nos coureurs ont révélé une belle endurance et accompli d'intéressantes performances.

Beaucoup avaient fixé leur choix sur des « Marina » et des « B. S. T. », superbes et solides machines pourvues de pneus Hutchinson et sortant des Établissements Berset, rue Borgnis-Desbordes à Hanoï (Société des Cycles de l'Indochine). Nous nous en voudrions de ne pas signaler le beau succès remporté par les cycles Berset.

On sait que, malgré la crise, les Établissements de la rue Borgnis-Desbordes ont prospéré et aujourd'hui, des cycles entièrement fabriqués sur place sont offerts à la clientèle qui les apprécie, qu'il s'agisse de Français, d'Annamites ou de Chinois, d'enfants ou de grandes personnes, de gens usant du cycle pour leur profession ou de simples promeneurs, de sportifs enfin.

Pendant son dernier séjour en France, M. Berset qui dirige avec succès, parce que fort compétent, les ateliers qui portent son nom, a étudié la possibilité de mettre son installation au niveau des tous derniers progrès de la construction de cycles. Il a rapporté les machines et le matériel nécessaires, et ses Établissements sont appelés à une grande prospérité.

Nous sommes heureux de voir qu'à la première épreuve cycliste de grande envergure, les marques «Marina» et « B. S. T. », de la société des Cycles de l'Indochine (Établissements Berset) ont gagné les premières places.

EN FLANANT

(L'Avenir du Tonkin, 7 décembre 1934)

.....
Les Établissements Berset sont à même de fabriquer sur place le cycle entier. Grâce à ses connaissances techniques, Berset a su monter en pleine ville un atelier de tout premier ordre : il fabrique de superbes machines, pas cher vraiment, pour messieurs et dames, pour garçons et fillettes, et sa marque a connu maintes victoires lors de récentes courses cyclistes. Son stand à la Foire, éclairé par des lustres de sa fabrication, a été très remarqué.

Publicité

(Amicale tonkinoise des anciens combattants, *Annuaire*, 1935)



- Fabrique de bicyclettes
cuivrage nickelage chromage
 - Pièces détachées pour autos
roulements à bille
garnitures de freins
-

TANANARIVE

CYCLISME
Grand prix Rosette
(*Madagascar industriel, commercial, agricole, 6 février 1935*)

L'année cycliste a été ouverte le 3 février 1935 par le « Grand Prix Rosette » organisé par la maison DARRIEUX et la MANUFACTURE INDOCHINOISE des CIGARETTES sous le contrôle de l'U.V.F.

.....
Cette course a confirmé la valeur des industries coloniales ; le premier courait, en effet, sur une bicyclette CARUELLE, notre aimable et entreprenant concitoyen ; le second sur une TERRENEUVE, fabriquée par les Établissements BERSET d'Hanoi représentés par la maison DARRIEUX.

UN SUCCÈS DES ÉTABLISSEMENTS BERSET D'INDOCHINE
à Madagascar
(*L'Avenir du Tonkin, 26 mars 1935*)

Nous savions bien que les Établissements Berset d'Indochine (rue Borgnis-Desbordes à Hanoi) prenaient de jour en jour de l'importance grâce à leur organisation parfaite et aussi à une direction très sage et très compétente.

Mais nous pensions que leur champ d'action se contentait du territoire — assez vaste on le reconnaîtra — de l'Indochine.

Les victoires de la « Terreneuve » montée sur pneus Hutchinson ne se comptent plus : il n'est pas un compte-rendu sportif qui ne parle de cette marque de bicyclette réputée ; tout dernièrement encore, le coureur annamite Tien, monté sur une « Terreneuve » roulant sur pneus Hutchinson, enlevait brillamment le 2^e Championnat du Tonkin 1935.

Et voilà qui est joli, n'est-ce pas ?

Mais quelle ne fut pas notre surprise ces jours-ci, en parcourant un journal de la Grande Île, le « Madagascar », de voir que la « Terreneuve » des Établissements Berset d'Indochine, qui refuserait de tourner si elle n'était « chaussée » de ces bottes de sept lieues que constitue le pneu Hutchinson, venait d'enlever la seconde place dans « le grand prix Rosette » organisé par la maison Darrieux, représentant les Berset d'Indochine et la Manufacture indochinoise des cigarette».

Et notre confrère de marquer : « Cette course a confirmé la valeur des industries coloniales ; le premier courait, en effet, sur une bicyclette Carnette [Caruelle], notre aimable et entreprenant concitoyen ; le second sur une Terreneuve, fabriquée par les Établissements Berset d'Hanoi représentés par la maison Darrieux ».

Plus loin, il ajoute : « La révélation de cette course est assurément Rakotoarivelo, le nouveau coureur de Terreneuve, pneus Hutchinson.

Et il fera encore parler de lui cette saison.

Et au tableau de classement que voyons nous : douze coureurs usant du pneu Hutchinson.

Aujourd'hui, les distances sont bien rapprochées et les diverses contrées du Globe ne s'ignorent plus.

Mais il nous est particulièrement agréable de noter qu'un grand établissement industriel d'Indochine réussit non seulement sur place, mais encore dans une autre colonie française.

Félicitons donc sincèrement les Établissements Berset et M. Berset, notre sympathique concitoyen tout le premier, du succès qui couronne des efforts patients et méthodiques, soutenus par une très grande compétence technique

1938 (mai) : [FABRIQUE INDOCHINOISE DE CAOUTCHOUC](#), Hanoï.

CAPITAL REPORTÉ DE 1,5 À 2,8 MF

ÉTUDE DE M^e DEROCHE, NOTAIRE A HANOI

Sté des cycles de l'Indochine

Établissements Berset

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 1.500.000 de francs.

SIÈGE SOCIAL : HANOI

10, rue Borgnis-Desbordes,

Augmentation de capital

(*L'Information d'Indochine. Économique et financière*, 3 mai 1938)

I. — Aux termes d'une délibération prise le 8 février 1938, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite Société des Cycles de l'Indochine, Établissements Berset, dont le siège social est à Hanoï, rue Borgnis-Desbordes, n° 10, a décidé :

Que le capital social — : lequel était alors de 1.500.000 francs — serait augmenté de 1.500.000 francs et porté à 3.000.000 francs au moyen de l'émission contre espèces au pair de 15.000 actions de 100 francs chacune ;

Que, conformément aux dispositions légales en vigueur, les propriétaires des actions composant actuellement le capital social auraient un droit de préférence pour la souscription à titre irréductible des 15.000 actions à émettre et, ce, dans la proportion du montant des actions par eux possédées, c'est-à-dire à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne. Ce droit de souscription irréductible devrait être exercé par ses bénéficiaires à peine de déchéance, avant le 15 mars 1938, l'ouverture de la souscription serait indiquée dans un avis publié au *Journal officiel de l'Indochine française* ;

Que, jusqu'au 15 mars 1938, les actionnaires auraient, en outre le droit de souscrire éventuellement, à titre réductible, celles des actions qui n'auraient pas été souscrites par leurs co intéressés, en vertu du droit de préférence à titre irréductible

qui leur est accordé. Les actions ainsi souscrites à titre réductible seraient attribuées aux souscripteurs proportionnellement au montant des actions anciennes possédées par chacun d'eux, sans qu'il puisse en résulter pour aucun, ni une attribution de fraction, ni une attribution d'actions supérieure à sa demande ;

Que si l'exercice des droits de souscription à titre irréductible et à titre réductible ci-dessus accordés n'absorbait pas la totalité des actions nouvelles, le conseil d'administration ferait souscrire le solde par qui bon lui semblerait ;

Que le montant des actions, nouvelles, qu'elles soient souscrites à titre irréductible ou à titre réductible, serait payable en totalité immédiatement.

II. — Aux termes d'un acte reçu par M^e Deroche, notaire à Hanoï, le 25 mars 1938, le conseil d'administration de la Société des Cycles de l'Indochine, Etablissements Berset a déclaré :

Que l'avis pour l'exercice du droit de souscription par préférence a été publié au *Journal officiel de l'Indochine française*, feuille du 12 février 1938 ;

Que sur les 15.000 actions à souscrire, il a été souscrit 13.000 actions de 100 francs, soit 10.177 à titre irréductible et 2.823 à titre réductible pour un capital de un million trois cent mille francs et que cette somme a été intégralement versée, par 22 personnes ou sociétés ;

Auquel acte est demeurée annexée une liste dûment certifiée contenant les nom, prénom, qualité et domicile des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant du versement effectué.

III. — Par une délibération en date du 1^{er} avril 1938 dont copie a été déposée pour minute à M^e Deroche par acte du 23 avril 1938 l'assemblée générale extraordinaires de ladite société :

1° A reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le conseil d'administration de ladite société aux termes de l'acte reçu par M^e Deroche, le 25 mars 1938 ;

2° Et a décidé la modification suivante aux statuts :

Article 7. — Le capital social est fixé à 2.800.000 francs et divisé en 28.000 actions de 100 fr. chacune, dont 1.500.000 francs formant le capital précédant l'augmentation de capital — le capital originaire fixé à 3.000.000 francs ayant été ramené à 1.500.000 francs et 1.300.000 francs représentant le montant de l'augmentation de capital décidée par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 1938.

Cette reconnaissance de sincérité, de déclaration, de souscription et de versement et cette décision de modification aux statuts a été adoptée à 1 unanimité de tous les actionnaires présents ou représentés, notamment de tous les souscripteurs des 13.000 actions nouvelles.

Expéditions tant des procès-verbaux des délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires, les 8 février 1938 et 1^{er} avril 1938 que de l'acte notarié de la déclaration de souscription et de versement du 25 mars 1938 et de la liste y annexée ont été déposées aux greffes de la justice de paix de Hanoï et du tribunal civil de première instance de Hanoï tenant lieu de greffe de tribunal de commerce en cette ville le 26 avril 1938.

Pour extrait et mention :

Signé : DEROCHE

(*Journal officiel de l'Indochine française* du 27 avril 1938)

MARIAGE

Cécile Berset,

Marcel Pourteau

(*Chantecler*, 16 février 1939, p. 6)

[pas de html. TIFF potable

Le 11 courant, à la résidence-mairie de Hanoï, M. Marcel Pourteau, sergent au 1^{er} R.T.T., avec M^{lle} Cécile Berset, de Hanoï.

Les témoins étaient : M. le résident supérieur Y. Châtel, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, M. René Marliangeas ², docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, à Hanoï.

Le mariage religieux a eu lieu le même jour à 16 heures 30 à la cathédrale.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

151 Sté des Cycles de l'Indochine (M. Berset) Manufacture de bicyclettes 10, rue Borgnis-Desbordes Hanoï

L'[amiral Decoux](#) visite les Établissements Berset
(*L'Écho annamite*, 11 août 1941)

Hanoï, 11 août. — Accompagné de M. Guillanton, inspecteur général des mines et de l'industrie, et de M. Chapoulart, résident-maire de Hanoï, l'amiral Decoux a visité le 11 août à Hanoï la Société des cycles de l'Indochine (Établissements Berset).

Il y a été reçu par le directeur, M. Berset, qui lui a présenté toutes les étapes de la fabrication des bicyclettes, à l'exception des roulements, des chaînes et des pièces de pédalier.

Toutes les pièces constituant une bicyclette sont fabriquées à l'usine d'où sortent chaque jour 80 machines, compte non tenu des pièces détachées à l'aide desquelles d'autres montages sont effectués dans les ateliers indigènes.

L'industrie locale permet ainsi de satisfaire les nouveaux besoins de la Colonie, alors que les importations de bicyclettes françaises ont totalement cessé. (Arip)

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 21 octobre 1942)

L'Amiral Decoux ... s'est entretenu également avec ... M. Berset, industriel à Hanoï.

SOCIÉTÉ DES CYCLES DE L'INDOCHINE
(Établissements Berset)
Société anonyme fondée en 1929
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

² René Maurice Marliangeas (10 septembre 1888 à Bussac-sur-Charente, Charente-Maritime-mer Rouge, 4 août 1946): Santé navale Rochefort, affecté en Indochine. Chevalier de la Légion d'honneur (1925). Médecin civil à Hanoï, premier adjoint au maire de cette ville, président du Cercle sportif de Hanoï, président du Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin, président de la Société philharmonique de Hanoï, président des Cagouillards (association charentaise), président de Cyclindo.

Objet : fabrication et vente de bicyclettes et de jantes de pousse-pousse et de tous accessoires et pièces détachées, réparation des bicyclettes et en général toutes opérations mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Siège social : rue Borgnis-Desbordes, Hanoi.

Capital social : 2.800.000 fr., divisé en 28.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 3.000.000 fr. en 30.000 actions de 100 fr.

Réduit en 1932 à 1.500.000 par remboursement en espèces de 15.000 actions.

Porté en 1938 à 2.800.000 par émission au pair de 13.000 actions nouvelles de 100 fr.

Conseil d'administration : MM. R. MARLIANGEAS , président ; Louis BERSET, administrateur délégué ; Adolphe AUBRY, membre.

Année sociale : close le 31 janvier.

Assemblée générale : avant le 1^{er} octobre (1 voix par 10 actions).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le solde : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions.

Inscription à la cote : marché local.

Exercices	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.
	milliers de fr.		fr.
1938	1.082	560	20
1939	1.322	560	20
1940	976	700	25
1941	1.038	700	25

Dernier cours connu (1942), actions : 20 \$.

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE
par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), Février 1943
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

[184] La fabrication du fil de cuivre est aussi réalisée par les Établissements Berset et le Service des industries mécaniques et d'armement qui fournissent, depuis début 1942, les P.T.T., l'armée et les sociétés d'électricité.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 4 mars 1943)

L'Amiral Decoux a reçu le 3 Mars ...M. Berset, Directeur Général des Établissements Berset.

Situation de l'industrie locale
(*L'Écho annamite*, 7 mai 1943)

Établissements Berset à Hanoï.
Leur activité principale est la fabrication de bicyclette et de pièces détachées de bicyclettes. L'effectif employé est de 145 ouvriers.

1946 : CAPITAL TRANSFORMÉ EN 26.000 ACTIONS DE DIX PIASTRES CHACUNE

AEC 1951 :
Sté des cycles de l'Indochine (Établ. Berset), 10, r. Borgnis-Desbordes. — S. A. Fabric. de cycles et access.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CYCLES DE L'INDOCHINE
ÉTABLISSEMENTS BERSET

Société anonyme au capital primitif de 3.000.000 de francs
ramené à 1.500.000 fr. par délibération de l'A.G.E. du 27 septembre 1932,
porté à 2.800.000 fr. par délibération de l'A.G.E. du 1^{er} avril 1938,
divisé en 28.000 actions de 100 fr. chacune.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
n° 64 du 30 juillet 1938

Action de dix piastres indochinoises

Capital transformé en 26.000 actions de dix piastres chacune par autorisation commissariat fédéral aux finances CFF 117-90 D/ZN Saïgon 13-12 1946 conformément à l'ordonnance fédérale du 24 mai 1946

VALEUR NOMINALE PORTÉE
À 30 \$ (trente PIASTRES) par
DÉCISION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Extraordinaire du 28 juin 1952)

SIÈGE SOCIAL : HANOÏ

Statuts déposés en l'étude de M^e Deroche, notaire à Hanoï

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : ?

Par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie G. Taupin & Cie, Hanoï

1952 (août) : Louis Berset cède la [Scierie de la Gare](#), à Hanoï
